

## Période non indemnisée dans le calcul de l'ARE

Par Aurelie138

Bonjour,

J ai connu un arrêt maladie longue durée qui s est arrêté en juin 2021. J ai eu un cdd de 1 mois au mois de juillet (700?) puis j ai été inscrite au chômage en étant non indemnisé jusque décembre 2021. J ai retrouvé un cdd de 1 an sur l année 2022 avec un salaire de 29000? annuel, aujourd'hui je me retrouve à nouveau au chômage avec une allocation de 980? car ils ont pris en compte mes périodes sans aucuns revenus ni allocations. Est ce normal? Merci beaucoup de votre retour

Aurelie